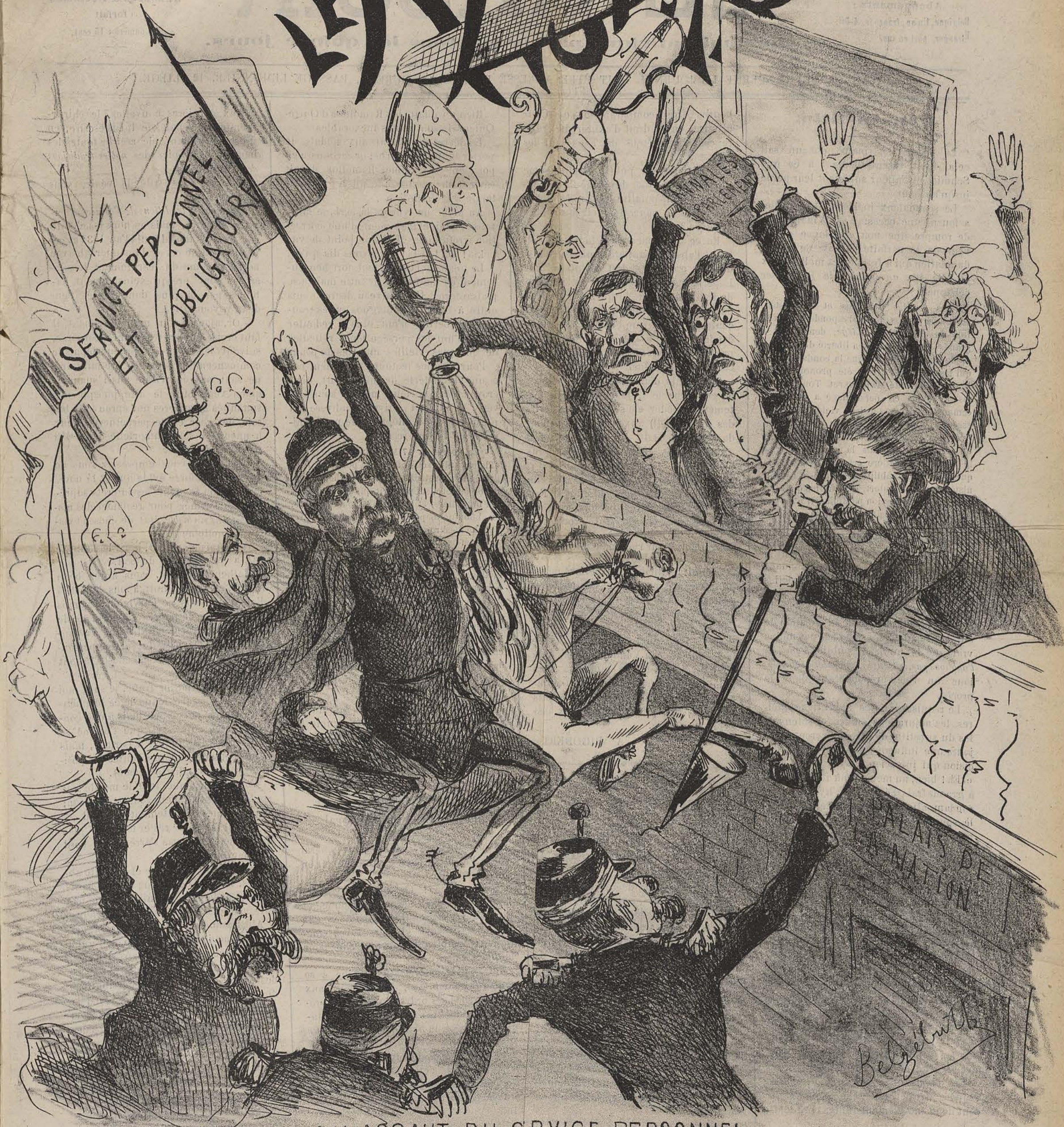


LE RASOIR



Belzébuth

A L'ASSAUT DU SERVICE PERSONNEL
Première Campagne de l'armée Belge
Lieutenant général baron Vandsmissen 1^{er}, commandant en chef.

Rédacteur en chef :
A. RIGOBERT.

Abonnements :
Belgique, Un an, franco fr. 4-50.
Etranger, port en sus.

LE RASOIR

Journal satirique paraissant tous les quinze jours.

Éditeur-Propriétaire :
J. DAXHELET.

Annonces & Réclames
à forfait
Un numéro : 15 cent.

TOUT CE QUI CONCERNE LE JOURNAL DOIT ÊTRE ADRESSÉ FRANCO AU BUREAU, PASSAGE LEMONNIER, 12, LIÈGE.

Pro-Justitia.

La presse doctrinaire, chacun sait cela, tient essentiellement à ce que Schmidt et Falleur subissent leur peine jusqu'au bout.

Le scandaleux incident Demaret lui a fourni une occasion assez inattendue de rompre une nouvelle lance en faveur de la parfaite légalité de la condamnation qui a frappé ces malheureux et elle n'a eu garde de la laisser échapper.

« Les feuilles radicales et socialistes, écrit à ce propos le correspondant bruxellois du *Journal de Liège*, demandent à grands cris la mise en liberté de Schmidt et de Falleur, parce que la condamnation qui les a frappés aurait été prononcée sur le réquisitoire de M. Demaret. Tous les actes auxquels ce personnage a concouru comme magistrat seraient viciés dans leur essence : tous seraient nuls et de nul effet. Près des imbéciles, ce motif peut obtenir un certain crédit, mais là seulement. C'est le jury qui en matière criminelle décide la question de culpabilité des accusés. Le ministère public requiert, c'est-à-dire qu'il met en mouvement l'action publique. Il n'est pas responsable des peines qui sont appliquées par la Cour »

Je ne trouve pas, pour ma part, que ceux qui tiennent le raisonnement si savamment réfuté par le correspondant du *Journal de Liège* soient si imbéciles que cela.

Sans doute, en Cour d'assises, c'est le jury qui seul décide de la question de culpabilité : mais il n'en est pas moins vrai que le ministère public, lequel, ne l'oublions pas, est censé représenter la société joue un rôle prépondérant dans le procès.

Le réquisitoire, les subtilités oratoires, les adjurations émues et solennelles du substitut de service exercent toujours une influence capitale sur la décision qui intervient.

Eh! bien, au moment où il réclamait, à grands frais d'éloquence hypocrite, la condamnation de Schmidt et Falleur, le sieur Demaret n'avait plus qualité pour représenter la société... dans un pays d'honnêtes gens

A Gomorre ou à Sodome ses réquisitions auraient certainement été valables, mais en Belgique, elles étaient radicalement nulles.

A l'époque du procès de M... la chose paraît... indiscutable, le sieur Demaret se livrait déjà aux pratiques ignobles qui l'ont fait chasser de la magistrature.

Or, puisque cet homme a été jugé indigne de requérir demain, il était évidemment indigne de requérir hier.

Dans tous les cas, je le répète, il n'avait aucune qualité pour représenter la société, puisque celle-ci renie avec horreur les gens de son espèce.

Les condamnations prononcées à la requête de cet immonde personnage sont donc moralement nulles. Les mal-

heureux qui comparaissent en Cour d'assises ont le droit d'exiger des références d'honnêteté de ceux qui les accusent.

Si l'accusateur public est lui-même un misérable, que deviennent les garanties d'impartialité, sans lesquelles la justice ne pourrait avoir le moindre prestige ?

En ce qui concerne Schmidt et Falleur, l'absence aujourd'hui constatée de ces garanties doit d'autant plus impérieusement entraîner la révision de leur procès, que la question de leur culpabilité a toujours été vivement controversée et que l'illégalité de leur condamnation a été reconnue par le procureur-général près de la Cour de cassation, lui-même.

Si j'avais donc un conseil à donner au gouvernement, je l'engagerais fortement à céder sans tarder aux désirs des *imbéciles* (!) auxquels le correspondant bruxellois du *Journal de Liège* fait allusion dans l'extrait reproduit plus haut.

Qu'il en soit convaincu, la nouvelle de l'élargissement de Schmidt et Falleur serait accueillie partout avec reconnaissance et elle lui procurerait peut-être un peu de gain de popularité dont il doit avoir rudement besoin pour le moment.

Ce serait d'ailleurs un excellent moyen de laisser passer sans de trop vives protestations la mise en liberté de l'ex-député Vandersmissen que l'on annonce comme imminente.

Eh! bien, soit! Que le ministère lâche demain son Vandersmissen, mais qu'il rende en même temps à leurs familles deux autres malheureux, également dignes d'intérêt, et qui, de l'avis unanime, ont suffisamment, eux aussi expié leur faute.

A RIGOBERT.

Facéties militaires.

Ce n'est pas seulement en Belgique que l'on se montre sévère dans le militaire sur l'article : discipline.

En France, on ne badine pas non plus sur ce chapitre-là.

C'est ainsi qu'un décret du président de la République ayant prescrit aux caporaux et soldats de porter toute leur barbe, certains chefs de corps ont poussé si loin le respect de cette prescription, qu'ils ont fourré dedans des jeunes gens imberbes dont le duvet naissant ne répondait pas aux exigences du décret en question.

Ces malheureux adolescents ont eu beau protester de leur bonne volonté et de la pureté de leurs intentions, en ajoutant avec raison qu'il leur était matériellement impossible de se procurer comme cela du jour au lendemain une barbe de sapeur naturelle et authentique.

Rien n'y a fait : les Ramollots d'Onre-Quiéurain sont restés inexorables.

Le décret prescrivait aux soldats de porter toute leur barbe; or certains n'en portaient pas; donc Ramollot devait sévir ferme contre une aussi grave atteinte à la discipline.

Au point de vue de la logique militaire, c'était évidemment d'une correction irréfutuable. Mais au point de vue pékin! Oh! la la! je ne vous dis qu'ça.

Le général Feron vient fort heureusement de mettre fin à cette mauvaise plaisanterie. Un nouveau décret a mis ordre à toutes ces blagues et les troupiers imberbes n'ont plus à redouter aujourd'hui les persécutions ridicules de quelques vieilles culottes de peau.

Pour que nos lecteurs ne croient pas à une fumisterie de notre part, nous croyons devoir leur mettre sous les yeux le rapport suivant, adressé au président de la République par le ministre de la guerre :

« Le décret du 17 Mars 1886 autorise les officiers et les sous officiers à porter, à leur gré, les moustaches et la mouche, ou la barbe entière, et prescrit que les caporaux (ou brigadiers) et les soldats (ou cavaliers, ou canonniers) portent toute la barbe.

Cette mesure a été bien accueillie. Toutefois, son application rigoureuse a donné lieu à des critiques dont il me semble utile de tenir compte.

J'ai, en conséquence, l'honneur de soumettre à votre approbation, en vous priant de vouloir bien le revêtir de votre signature, le projet de décret ci-joint, par lequel la faculté réservée aux officiers et sous officiers de porter à leur gré la moustache et la mouche, ou la barbe entière, est étendue aux caporaux et soldats. »

Et voilà ce qui se passe, à la fin du dix-neuvième siècle, chez le peuple le plus spirituel de la terre!

Décidément Ramollot restera éternellement un type adorable!

RACAGNAC.

Service personnel général.

Il paraît que M. le lieutenant-général baron Vandersmissen est bigrement en colère.

Songez donc! On lui refuse à cet homme son cher service personnel et obligatoire auquel il tient plus encore qu'à son panache et vous devez comprendre combien il doit marronner pour le quart d'heure.

L'intrépide guerrier a cherché à se soulager en débitant, l'autre jour, aux officiers sous ses ordres, une petite proclamation héroïco-militaire, dans laquelle le *rrroi*, la *patrrrie*, l'*honneurr* et la *liberrrté* ont tour à tour été cités avec les *trémolos* d'usage.

Mais hélas, cet instant d'expansion n'a pu calmer ses justes fureurs et son état de colère reste très grave.... pour lui.

Aux dernières nouvelles, le chirurgien-major venait de lui prescrire, en guise de calmant, de réciter toutes les heures, les litanies des *nobles traditions de l'armée*.

Oh! je vous entends venir, vous autres!

« Les *nobles traditions de l'armée*, allez-vous me dire, mais on nous les chante sur tous les tons depuis l'an 1832 et cependant on ne cesse d'insinuer qu'avec notre système de recrutement les casernes sont presque exclusivement habitées par la plus dangereuse fleur de la voyoucratie.

« Or, ajoutez vous malicieusement, il faut croire que les troupiers incorporés, suivant les lois en vigueur depuis le commencement de notre ère militaire, ne sont pas en réalité aussi mauvais qu'on veut bien le dire, puisque nos sommités guerrières ont éprouvé le besoin de créer et de perpétuer en leur honneur la soie immortelle des *nobles traditions de l'armée*.

« Dès lors, vous empressez vous de conclure, on force évidemment la note, lorsque l'on invoque les intérêts suprêmes de l'armée pour réclamer des modifications au *noble* état de choses existant actuellement. »

Votre raisonnement, je ne le conteste pas, à certainement du bon.

Malheureusement, vous, aurez beau le répéter, jour et nuit, à tous les échos d'alentour, vous ne parviendrez jamais à faire sortir de la cervelle héroïque de M. le lieutenant-général baron Vandersmissen, l'idée fixe du service personnel et obligatoire. Ces choses là sont incurables.

Et s'il faut parler franc, je suis, moi aussi, partisan passionné de ce bienheureux service personnel : mais à une condition essentielle : c'est que l'on ne se borne pas à l'appliquer à l'armée, mais qu'on l'étende encore à toutes les positions sociales indistinctement.

Vous voulez que tout le monde soit soldat! C'est très bien; vous avez raison; nous sommes parfaitement d'accord.

Mais il faut oser rester logiques jusqu'au bout et ne pas s'arrêter au bord du chemin.

Je suis pour la justice et l'égalité absolues, moi et ce qui me semble équitable pour la carrière militaire, me paraît juste aussi pour les autres carrières.

Ainsi, selon moi, chaque citoyen, majeur et vacciné, devrait être astreint à servir successivement dans l'armée, dans la magistrature, dans le service des sépultures, dans les contributions directes, douanes et accises, dans le clergé, dans le nettoiement public, dans les poids et mesures, dans le corps des huissiers, dans la conservation des hypothèques, dans les musées archéologiques, enfin dans tous les branches imaginables.

Avec mon système, après avoir été caporal-fourrier par exemple, on pourrait devenir, d'une année à l'autre, pro-

curer-général à la Cour de cassation, cocher de corbillard, huissier-audien- crier à la justice de paix, receveur des contributions, archevêque de Malines, vérificateur des poids et mesures, ins- pecteur du corps des balais, conserva- teur des hypothèques, gardien au musée de la porte de Hal et ainsi de suite jus- qu'à ce qu'on s'en aille *ad patres*.

Non, mais, voyez un peu quelle bril- lante carrière pour un homme et quelle agréable variété dans le labeur!

Et puis quelle justice idéale, quelle égalité, quelle fraternité!

Ce serait vraiment à chacun son tour; il n'y aurait plus de privilèges; toutes les catégories de professions se respec- teraient et s'aimeraient mutuellement.

Un véritable retour à l'âge d'or, enfin! Je ne sais malheureusement si, vu l'état actuel de nos mœurs encore assez arriérées, il faut bien le confesser, mes idées ont grande chance d'être adoptées pour le moment.

A dire vrai, j'en doute même passa- blement. Mais je ne désespère pas de l'avenir et c'est avec confiance que je remets aux générations futures le soin de les faire triompher.

ZUTALORS.

Notre collaborateur Zutalors était évidemment sous l'influence d'un coup de soleil lorsqu'il a écrit cet article. Nous lui pardonnerons donc, mais c'est bon pour une fois seulement.

N. D. L. R.

Actes officiels.

Ordre judiciaire. — Promotions.

Par arrêté testamental du 21 Juillet, le sieur Demaret est nommé procureur- général près la Cour d'appel siant à Sodome.

Il est autorisé à porter la rosette de commandeur de tous les ordres aposto- liques, passés, présents et futurs.

Pour expédition conforme : ZUTALORS.

De çà, de là.

Élections communales. — La Gazette de Liège cite les quatre listes suivantes, comme devant se trouver en présence aux élec- tions communales d'Octobre : 1^e la liste clé- ricale; 2^e celle des libéraux sortants; 3^e celle des socialistes; 4^e celle des négociants liégeois.

La pieuse feuille oubliée, à dessein sans doute, de faire allusion à la liste la plus importante, c'est-à-dire à celle du Rasoir, 15 centimes le numéro, abonnement, etc).

Nous croyons devoir réparer cette regret- table omission et nous prévenons solennel- lement le corps électoral que, fidèles à nos précédents, nous présenterons, nous aussi, une liste complète de candidats au suffrage éclairé de nos concitoyens.

Qu'on se le dise!

Avis important. — Les personnes qui voudraient solliciter l'honneur de figurer sur la liste en question sont instamment priées de se faire inscrire, le plus vite possi- ble, au bureau de la Rédaction, avec pièces, certificats et photographies à l'appui.

Les plus sérieuses références charivari- ques, tintamaresques et hyperboliques se- ront exigées.

Aucune demande ne sera plus admise après le 30 Septembre prochain.

N. B. Pour éviter l'encombrement on peut aussi se faire inscrire par lettre re- commandée.

Ces bons députés provinciaux. — La session du Conseil provincial est close et c'est encore une fois fini jusqu'à l'année prochaine.

Pauvres députés cantonaux! ils s'amu- saient cependant si bien à Liège!

Aussi combien ils paraissent navrés lorsque M. le gouverneur a prononcé le speech de clôture.

Cet excellent M. Pety de Thozée leur a cependant prodigué les meilleures consolations de son répertoire.

« Une fois de plus. Messieurs, s'est-il écrié entr'autres, vous avez montré votre dévouement aux intérêts de la province et vous avez discuté avec chaleur sans que, pour cela, les bonnes relations qui doivent exister entre collègues soient ALTÉRÉES. »

J' te crois que ces relations n'ont pas été altérées! Tous les jours des banquets ou des dîners fins avec prolongement, cela n'altère pas que diable! Cela inonde!

Stratégie et mystère. — Le célèbre gé- néral Pontus est venu inspecter la semaine dernière notre fonderie de canons.

D'après nos grands journaux, le ministre a été enchanté de sa visite, il a même cru devoir témoigner aux officiers de la fonderie « com- bien il était satisfait de tout ce qu'il avait vu et il les a engagés à redoubler d'efforts pour conserver à leur établissement l'excel- lente réputation que lui ont faite quatre- vingt-quatre ans d'existence. »

Si messire Pontus est si satisfait que cela de notre fonderie de canons, pourquoi diable! s'obstine-t-il à commander à l'étran- ger tous les engins nécessaires à l'armée belge?

Il y a là une petite contradiction straté- gique que je ne parviens pas à saisir.

Des crânes gaillards. — Extrait du dis- cours prononcé par M. Sabatier, pendant la discussion de la loi sur la répression de l'ivrognerie :

« De son côté, M. le docteur Petithan af- firme que, en Belgique, 100,000 personnes consomment un demi-litre de gentèvre par jour et 50,000 personnes en consomment un litre par jour. »

C'est bien le cas de nous écrier avec émo- tion : « De tes enfants sois fier, oh! mon pays. »

Pour ma part, je m'incline avec une admi- ration respectueuse devant ces gosiers d'élite.

Seulement je serais assez curieux de savoir comment M. Peithan s'y est pris pour con- naître, si bien que cela, la quantité exacte de petits verres, consommés journellement par la crème de nos soiffeurs.

Il n'y a pas à dire, ces statisticiens anti- alcooliques sont d'une force!!

Facéties orientales (Suite). — Le petit Monsieur de bonne famille qui répond au nom distingué de Ferdinand de Saxe- Cobourg et Gotha, n'accepte décidément pas le trône de Bulgarie. La chose est aujour- d'hui officielle.

Pas sot du tout ce jeune garçon!

Il a vu que sa candidature ne soulevait qu'un enthousiasme négatif dans les cours de Berlin, de Vienne et de St-Petersbourg, et il s'est empressé de la retirer.

Un vrai refus spontané, quoi?

A qui le tour maintenant?

Bibliographie. — Notre huissier-audien- crier met en ce moment la dernière main à une importante publication, destinée à pro- duire une immense sensation.

Cet intéressant ouvrage aura pour titre : « De l'art de faire de l'opposition systéma- tique sans montrer le bout de l'oreille. »

Il sera dédié à M. Julien Warnant, con- seiller communal et ancien bourgmestre de la ville de Liège, qui a bien voulu en ac- cepter la dédicace et qui a formellement promis de s'en inspirer,..... à l'avenir.

Demands et offres d'emploi. — Le sieur Demaret, ci-devant substitut du procureur- général près la Cour d'appel de Bruxelles, est actuellement libre d'emploi.

Le poste de cuisinier en chef dans un grand hôtel-restaurant ou dans un monas- tère de petits-frères lui conviendrait par- faitement.

Aptitudes culinaires de tout premier ordre. Lui écrire directement, poste restante à Bruxelles.

Littérature Demoltkienne. — Dans un ordre du jour qu'il vient d'adresser à la garde civique à l'occasion de la revue du 21 Juillet, M. le général de Looz nous révèle que cette revue avait un double but : « Célébrer de la manière la plus solen- nelle possible notre grande fête nationale et affirmer la bonne harmonie qui règne entre la garnison de Liège et la garde, ainsi que l'estime réciproque que se portent ces deux grandes institutions. »

Bon! voilà la garnison de Liège devenue une grande institution à présent! Mon général, sauf votre respect, il faudra soigner cela!

Requiescat in pace. — Le projet de nou- velle classification des patentes, qui a été rejeté, haut la main, lundi dernier, par notre Conseil communal, avait cependant du bon si j'en juge par le petit résumé publié par le Journal de Liège.

On y classait entr'autres les huissiers avec les..... dentistes!!! Un vrai trait de génie!

Le pauvre homme! — Une phrase épique cueillie l'autre jour dans un article à sen- sation publié par le Tirailleur :

« Un citoyen dont le sort est peu enviable en Belgique, c'est à coup sûr sa majesté Léopold II, roi des Belges. »

Qu'on me mette seulement à sa place, moi, et le diable pourra m'emporter hardiment, si je songe jamais à exhaler une seule plainte!

Un sort peu enviable! Avec quatre mil- lions de liste civile!! Il faut être scélérat!

BRICOLEUR

MUSES WALLONNES.

M. A. Rouma, président de la Société ty- pographique liégeoise, vient de publier sous le titre de « Li Parade de vingt-onk Ju- lette 1887 » une chanson wallonne très bien tournée. Elle est dédiée à M. A. Leroy, pro- fesseur à l'université et elle se chante sur l'air : « En revenant d' la R'vue » Elle ne peut donc manquer d'avoir du succès.

Faits-divers

Voyages des vacances. — L'Excursion nous annonce pour le mois d'Août une série de voyages ravissants.

Le 12 Août, aura lieu le départ général pour la Suisse dont on visitera les plus belles parties : le Righi, le St-Gothard, Inter- laken, Berne, Fribourg, Genève et le Mont- B'ane. Les conditions sont particulièrement favorables : 8 jours : 160 fr.; 11 jours : 225 fr.; 14 jours : 320 fr.

A la même date, excursion dans l'Enga- dine et aux lacs italiens : 350 fr. Le 18 Août, excursion à Londres et aux environs, le plus grand succès de M. CH. PARMENTIER. Tous frais compris pour 8 jours en 1^{re} classe : 250 fr.

Les 12 et 27 Août, superbes excursions en Ecosse, depuis 420 fr. pour 12 jours.

Puis, de petits voyages charmants de quelques jours seulement, en Belgique, sur les bords de la Meuse, à Dinant, à Spa, à la Grotte de Han, dans le Grand-Duché de Luxembourg, à Trèves, en Hollande, sur les Bords du Rhin et de la Moselle, depuis 55 francs.

Enfin, les excursions aux Pyrénées, en Normandie, en Bretagne, en Autriche, à Berlin, à Constantinople et à Athènes.

Les personnes qui désirent recevoir gra- tuitement les programmes de ces voyages peuvent en faire la demande à M. CH. PAR- MENTIER, directeur de l'Excursion, 109, Boulevard Anspach, à Bruxelles.

Les maîtresses qui ne coûtent rien

IV.

Vous vous êtes embéguiné de Mademoi- selle Héloïse, un modèle... pas de toutes les vertus.

Mademoiselle Héloïse est une blonde Vé- ronèse qui aime à l'œil, un œil dont la flamme de punch a allumé plus d'incendies sous la vareuse des rapins que n'en étein- draient toute la bière du café d'Eden-Taverne.

Un jour, votre maîtresse vous demande : — Mon chien, qu'est ce que tu fais ce soir?

Ce soir là justement, vous dînez chez Cha- borel, un ancien éleveur de sangsues. Cha- borel a trente mille livres de rentes et une fille. Celle-ci touche du piano et du che f de sa mère, soixante quinze mille livres de dot. Quand vous êtes là, elle soupire et joue amoureuxment *Il baccio* sur son Berden.

Naturellement, vous répondez à Héloïse :

— Mon trognon adoré, Mademoiselle C... effectue ce soir son quatorzième début et je ne veux pas manquer une si belle occasion de me reconcilier avec la tragédie.

— As-tu fini? Nous irons aux Brigittines, un bal auquel Jeanne d'Arc ne pourrait don- ner son nom.

Le soir, vous allez au bal en question; Héloïse y rencontre Malvina, une ancienne camarade de Saint... Laurent Straat.

Malvina est au bras d'un quidam sérieux. Elle a une robe de soie à queue et un cha- peau rond avec un bouquet de cerises. Naturellement Héloïse l'empoigne.

Le cavalier de Malvina se retourne et vous offre un coup de poing.

Vous faites des façons pour le recevoir. Et vous vous réveillez, le lendemain dans l'instrument de Paganini, — côté des hom- mes (*Amigo Vulgaris, refugium pecca- torum*).

Huit jours après, vous allez en soirée chez Chaborel.

La première personne que vous y aper- cevez est le aniam de Malvina.

Celui-ci vous reconnaît et prend Chaborel à part :

— Quel est ce monsieur?

— C'est le prétendu de ma fille.

— Mon cher, ce mariage est impossible : ce jeune homme est un pas grand-chose.

— Oh?

— Je l'ai vu de mes propres yeux, dans une bastringue où j'étais allé proposer mes eaux de Seltz.

Vingt-quatre heures après, vous recevez de Chaborel le billet suivant :

« Mon gendre, tout est rompu.

« Ma fille n'épousera jamais un homme qui fréquente des drôles.

« Avec lesquelles, j'ai l'honneur d'être, etc.

» CHABOREL. »

Presque pour rien!

Nous envoyons au... temps que le stock n'est pas épuisé, aussi long- que service de table en argent anglo-britannique fin, d'une blancheur inaltérable et inusable au prix de 22 frs., franco dans toute la France et la Belgique.

66 pièces. — Ces 66 pièces, dont la valeur était de 100 francs précédemment, pour seulement 22 frs. — Si la marchandise ne convenait pas, l'ar- gent serait retourné de suite; toute commande peut donc être faite en confiance. — Poudre à nettoyer 25 Cmes, le paquet; envoi contre rem- boursement ou au comptant. — Les commandes peuvent être adressées au Bureau Universel d'expédition autorisé par protocole du tribunal de commerce.

VIENNE, Ottakring, Seilergasse 26. Liège. — Imp et Lith mécan. de J. Daxhelet.

ACTUALITÉS.

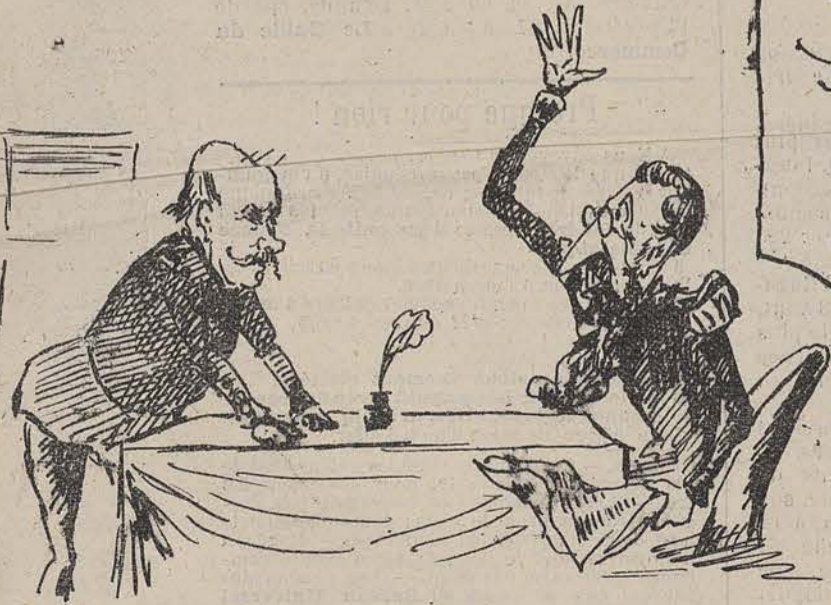


A rapport du colonel.

L'adjudant de semaine, lisant, « Le caporal Vansnuyf ayant fait remarquer au soldat Vandersmout qu'il avait des plats pieds, ce dernier s'est permis de lui répliquer qu'il n'en pouvait rien. » Le colonel furieux... « 15 jours de cachot au pain et à l'eau, nom de Dieu, pour s'être permis de répliquer dans les rangs! » (Approbation, unanime.)



A la parade de l'état major supérieur. « Je me f... des décisions de la Chambre comme d'une vieille gamelle! » (Bravos prolongés dans l'entourage)



« D'abord je ne sais pas ce qu'ils ont tous à débâter le service personnel comme cela. Nous avons tous servi dans notre famille et nous nous en sommes tous très bien trouvés! »
« C'est évident! »

Institut parlementaire supérieur.
Distribution solennelle des prix.

Soumission... 1^{er} prix avec distinction au jeune Onésiphore Bernoert, élève de M. Woeste.

CANTINE



« Et puis vois-tu caporal, quand tout le monde sera soldat, tout le monde il pourra devenir général et dès lors nonobstant ce sera un fameux avantage pour tout un chacun, hiérarchiquement parlant! »
« Sauf votre respect, sargent, vous parlez comme un livre! »